



Éditorial

Voici maintenant 30 mois que nous sommes 8 élus d'opposition au Conseil Municipal de Sassenage. En 2020, nous nous sommes engagés en politique pour défendre des valeurs (la justice sociale, la laïcité, la solidarité), une méthode (la démocratie participative) et porter des projets résolument politiques (la transition écologique, la lutte contre toute forme de discrimination, la défense et l'amélioration du service public). Nous avons passé 30 mois à travailler les dossiers de notre commune, à apprendre à connaître les rouages de la vie municipale et à assurer le rôle de contre-pouvoir que les électeurs de toutes opinions politiques sont en droit d'attendre de leur opposition.

Lors de ces 30 mois, nous nous sommes fixés une conduite stricte : toute critique doit être accompagnée de propositions concrètes, qui émaillent nos interventions en Conseil Municipal et dans les médias. Et nous continuerons notre action dans cet esprit.

Nous avons néanmoins estimé qu'une lettre d'information était nécessaire comme alternative au « Sassenage en Pages ».

Bonne lecture.

Le maire condamné en appel



Le 10 novembre 2022, Christian Coigné, a été condamné en appel par la chambre correctionnelle de la cour d'appel de Grenoble pour prise illégale d'intérêts dans le cadre du renouvellement d'un logement d'urgence à sa fille en 2017. Cette condamnation confirme en tous points celle en première instance de 2021 à une amende de 2000 euros et 2 ans d'inéligibilité et s'appuie sur le fait que, comme le rappelait la juge, il est « illégal pour un maire de signer un contrat dans lequel il a un intérêt personnel ».

Nous souhaitons rappeler quelques évidences :

- Les logements d'urgence de Sassenage ont pour unique vocation d'accueillir les Sassenageois en situation de détresse pour une durée limitée en attendant que leur situation s'améliore. Pas à accueillir la fille du maire pendant 3 ans, habitant alors à Échirolles et étant salariée à la Métro.
- L'opposition municipale dans ce dossier a joué son rôle de lanceur d'alerte, rôle que les Sassenageois sont en droit d'attendre. C'est bien le Ministère Public qui, seul, a poursuivi Christian Coigné et la justice qui l'a condamné pour la deuxième fois.
- La protection fonctionnelle (prise en charge des frais de justice par la Ville de Sassenage) a été demandée à la commune par Christian Coigné et votée unanimement par la majorité lors du conseil municipal du 22 septembre 2022. Cette protection est illégitime et nous nous y étions opposés. C'est à Christian Coigné de payer pour se défendre et non aux Sassenageois.

L'éthique aurait été pour Christian Coigné d'accepter le jugement en appel. Aux frais de la commune, il poursuit néanmoins son action en justice en se pourvoyant en cassation, et dans l'autoritarisme comme lors du Conseil Municipal du 10 novembre 2022 en coupant les micros afin d'éviter toute déclaration de notre groupe d'opposition.

Tout ceci n'est pas au niveau de la fonction. Les Sassenageois méritent bien mieux que d'être représentés par un maire condamné pour la troisième fois au pénal.

Votre avis est important.

Selon vous :

- Vos impôts doivent-ils servir à payer les frais de justice des 3 procès de M. Coigné ?
- Doit-on mettre en place une commission indépendante d'attribution des logements communaux d'urgence ?

Ecrivez-nous à contact@sunirpoursassenage.fr
ou répondez sur : www.bit.ly/3EYNLgJ





Quid du Métrocâble ?

Nous rappelons que nous avons exprimé notre opposition au projet de transport par câble grenoblois dans sa forme actuelle. Ce projet est désormais suspendu à l'approbation d'un PPRI (plan de prévention des risques naturels d'inondation) dont l'enquête publique concernant 17 communes a accumulé les avis négatifs.



Il est aujourd'hui lâché par de nombreux·ses élu·e·s qui ne sont plus qu'une poignée à le soutenir.

Menacée de recours juridique par les associations et collectifs citoyens et de plus à la peine pour rassembler les financements escomptés, l'affaire semble mal engagée.

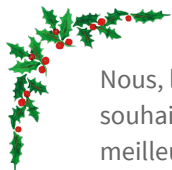
Prochaine étape décisive en début d'année 2023 avec les conclusions de l'enquête publique et la décision du préfet concernant le PPRI.

Réunion publique



Vous vous sentez concerné·e·s par la vie de notre commune ? Par les sujets d'actualité comme la mobilité, la ZFE, l'augmentation du prix de l'énergie, les aides du CCAS, etc ? Venez en débattre avec nous ou tout simplement vous informer. Nous souhaitons également connaître votre point de vue.

Prochaine réunion publique mardi 24 janvier 2023 à 19h30



Meilleurs vœux

Nous, les élu·e·s de S'Unir pour Sassenage, vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2023.

Une équipe pour vous représenter



Pour nous contacter : contact@sunirpoursassenage.fr

Pour en savoir plus sur notre équipe et nos interventions :

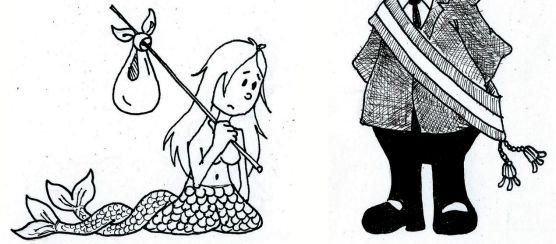
www.sunirpoursassenage.fr

et  www.facebook.com/sunirpoursassenage

Vous souhaitez soutenir notre action, rejoignez notre association de soutien aux élu·e·s : ASUPS

Je ne peux pas vous aider, Mlle Mélusine. Avec mes frais d'avocat et la construction des parkings plaqués or, la commune n'a plus d'argent.

Rentrez dans votre cuve !



Résilience, transition, solidarité et sobriété

Organiser la sobriété à l'échelle de notre commune comme solution à la transition écologique et à la hausse du coût de l'énergie

Dès fin novembre, Météo France déclarait que 2022 battait déjà le record de l'année la plus chaude jamais enregistrée. Le changement climatique est désormais une réalité perceptible et la longue canicule de cet été n'est que la première d'une longue série. Parallèlement, la guerre en Ukraine a fait monter le coût de l'énergie à des niveaux historiques, provoquant une inflation que nous ne connaissions plus depuis longtemps.

La seule solution commune à ces deux crises est la sobriété qui, enfin, n'est plus un mot tabou. Si la sobriété n'est pas organisée rapidement, elle sera subie, à commencer par les plus pauvres. C'est au niveau local que s'organise le mieux le changement. Notre commune peut et doit accompagner ses habitants.

Nos propositions :

1. Mettre en place une permanence de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) pour conseiller les propriétaires et copropriétés dans la rénovation des logements, et en particulier les informer sur les aides et subventions disponibles.
2. Organiser une réunion publique pour expliquer un plan de sobriété, les aides disponibles et les bonnes pratiques afin de réduire le poids des factures.
3. Suivre la consommation énergétique globale de Sassenage en Conseil Municipal et traiter ce sujet politique à la hauteur des enjeux.